

BUDGET PRIMITIF 2019

NOTE DE PRÉSENTATION

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

L'article 107 de la loi Notre est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2019 du budget principal de la CC4R et des budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL

La CC4R, comme de nombreuses collectivités, doit faire face à une baisse des dotations de l'État et à la hausse des dépenses notamment liées à des transferts de compétence imposés par l'État. Le budget primitif 2019 veille à maîtriser les dépenses de fonctionnement et à maintenir un investissement significatif pour assurer un service public de proximité.

Ainsi, elles financent l'intégralité de ces projets sans augmenter la fiscalité des ménages et des entreprises dont les taux n'ont jamais augmenté depuis la création de la CC4R et sont déjà largement inférieurs aux taux moyens nationaux pour le même type de communauté de communes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la CC4R d'assurer le quotidien en regroupant les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement des services.

Les recettes de fonctionnement 2019 se maintiennent à noter la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement estimée à 30 000 € par rapport à 2018.

Tout en continuant à financer les dépenses de fonctionnement des services qui sont contraintes au maximum.

Et en maintenant les engagements dans les différentes politiques :

- 130 000 € pour l'entretien de la voirie communautaire dont notamment la viabilité hivernale permettant un accès sécurisé à chaque centre bourg du territoire
- 100 000 € pour le déploiement de l'internet très haut débit
- Le service de transport à la demande dont le reste à charge est d'environ 10 000 € annuel
- 125 000 € pour le fonctionnement de la crèche de Dampierre et de la micro-crèche de Champlitte soit 40 places d'accueil du jeune enfant
- 56 300 € pour soutenir l'accueil des enfants durant les vacances scolaires en centre de loisirs (Champlitte, Dampierre sur Salon et Lavoncourt)
- 37 100 € pour soutenir les différentes associations locales dans l'animation du territoire (associations encadrant des jeunes de moins de 16 ans, associations organisant des manifestations culturelles, etc.)
- 89 900 € pour le tourisme dont 67 800 € à l'OT4R et 15 000 € aux communes de Renaucourt (piscine) et Autet (plage)

Et en continuant les projets lancés l'année dernière :

- Une étude GEMAPI pour déterminer les modalités d'exercice de cette nouvelle compétence

- Une étude eau et assainissement pour définir les modalités d’organisation de ces futurs services dont la compétence sera transférée par la loi à la CC4R à horizon 2026
- Une OPAH visant à développer une politique incitative renforcée pour la rénovation de l’habitat ancien et le développement de l’offre locative

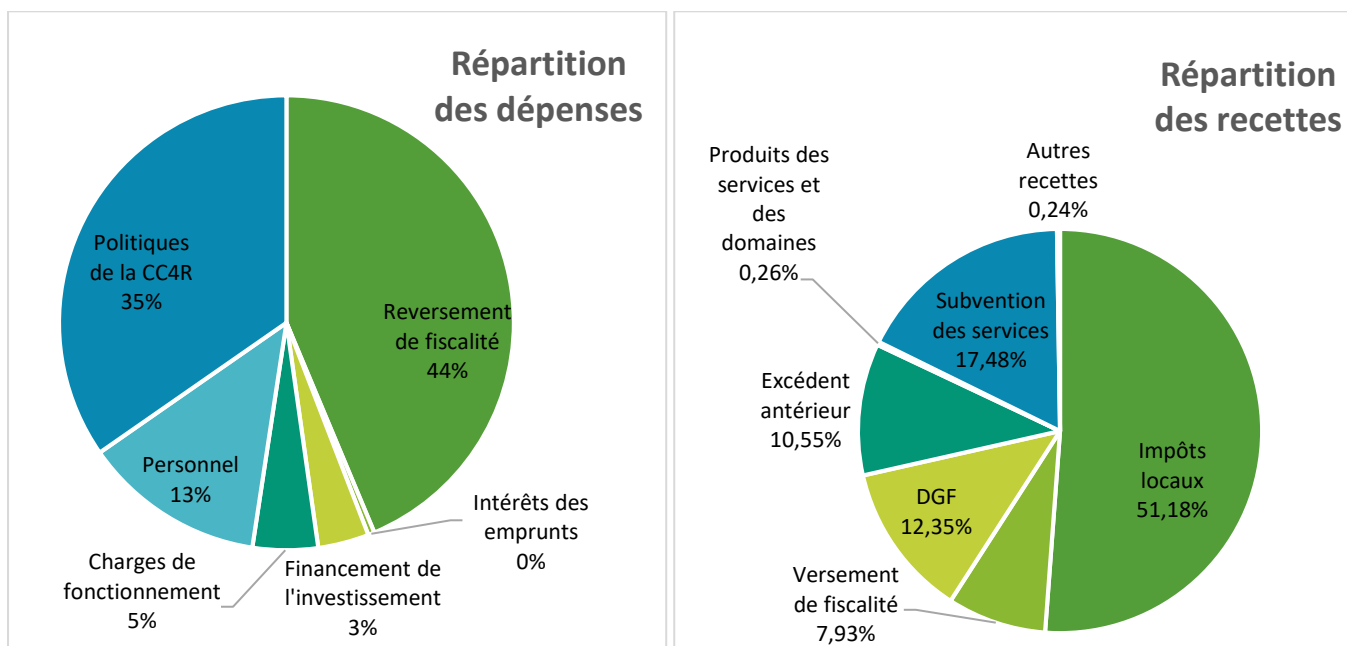
Les dépenses de la section de fonctionnement s’élèvent à 3 092 695.00 € qui correspondent pour :

- 44 % au reversement de la fiscalité au Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) et aux communes : premier poste de dépenses de la CC4R. cela représente un reversement de 80 % des impôts locaux perçus par la CC4R
- 35 % au financement des politiques de la CC4R (subventions aux associations, Très Haut Débit, SCoT, etc.), (à noter que le très haut débit représente environ 500 000 € sur 5 ans sans aucune compensation des communes ou d’impact sur les taux d’imposition des habitants.)
- 13 % aux charges de personnel,
- 5 % aux charges de fonctionnement (électricité, assurances, etc.),
- 3 % au financement de l’investissement,
- 0.45 % aux intérêts des emprunts.

Les recettes de la section de fonctionnement s’élèvent à 3 505 061.02 € qui correspondent pour :

- 48 % aux impôts locaux,
- 13 % à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- 13 % à l’excédent antérieur,
- 17 % aux subventions des services (aide de La Poste pour les Agences Postales, Intercommunales, aide du Conseil Départemental pour le Transport à la Demande, etc.),
- 7 % au versement de fiscalité (attribution de compensation des communes et compensations des exonérations de taxes)
- 1 % aux produits des services et des domaines (diverses locations, régie du Transport à la Demande, etc.),
- 1 % à d’autres recettes (essentiellement le remboursement par l’assurance des travaux de reconstruction).

Le résultat de la section de fonctionnement est de 412 366.02 € qui sera reporté en 2020.



LA FISCALITÉ

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux seront maintenus en 2019 de manière identique depuis la création de la CC4R et sont largement inférieurs aux taux moyens nationaux pour le même type de communauté de communes :

- Taxe d'habitation : 7.99 % (moyenne nationale : 8.52 %)
- Taxe sur le foncier bâti : 0.1 % (moyenne nationale : 2.10 %)
- Taxe sur le foncier non bâti : 1.09 % (moyenne nationale : 6.95 %)

Concernant les entreprises, le taux de la cotisation des entreprises sera maintenu en 2019 de manière identique depuis la création de la CC4R et est largement inférieur au taux moyen national pour le même type de Communauté de Communes soit à 17.51 % (moyenne nationale : 24.75 %).

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la CC4R. Elle est en diminution constante depuis 2012 :

| 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Estimation 2019 | Évolution 2012-2018 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------------|--|
| 626 737 € | 623 298 € | 604 541 € | 560 712 € | 521 204 € | 493 394 € | 462 983 € | 433 000 € | - 163 754 € soit environ - 27 292 € /an |

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir de la CC4R avec notamment :

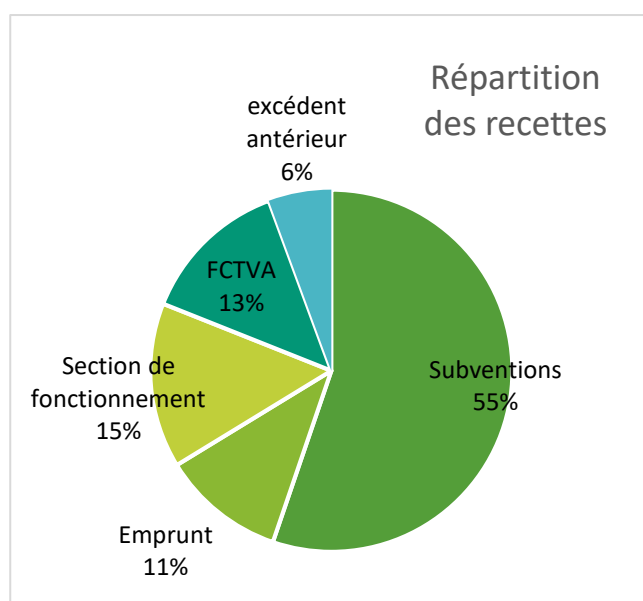
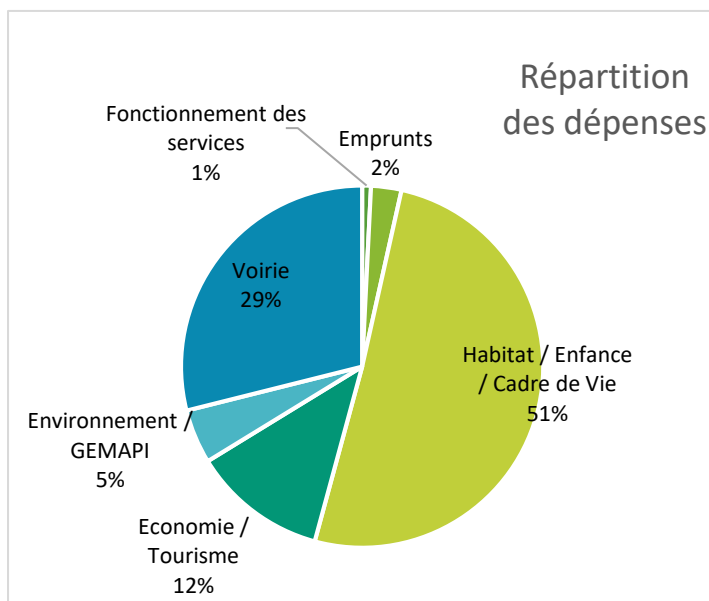
- 958 000 € pour la réalisation de travaux de voirie afin de maintenir un réseau communautaire de qualité
- 1 031 808 € pour le projet de terrain synthétique qui sera utilisé par les scolaires et les clubs sportifs du territoire
- 27 200 € pour le lancement du projet d'extension de la ZAE des Theillières sur laquelle plus aucun terrain n'est disponible pour accueillir de nouvelles entreprises
- 440 000 € pour le projet de microcrèche de Beaujeu
- 100 000 € pour la mise en place d'une prime à l'installation pour favoriser l'accueil et le maintien des habitants sur le territoire de la CC4R
- 30 000 € pour la mise en place d'aide au développement des entreprises locales.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 3 314 031.20 € qui correspondent pour :

- 29 % à des travaux de voirie,
- 12 % à des projets dans le domaine de l'économie et du tourisme (extension de la ZAE des Theillières, mise en place d'une politique de soutien et de développement des entreprises, etc.),
- 51 % à de l'investissement pour l'habitat, le cadre de vie et l'enfance
- 5 % pour l'accompagnement des syndicats et communes dans la protection de leur ressource en eau potable, et la réalisation de travaux sur les rivières
- 2 % au remboursement du capital des emprunts,
- 1 % à de l'investissement pour le fonctionnement des services.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 3 333 081.94 € qui correspondent pour 15 % au financement par la section de fonctionnement, 55 % aux subventions perçues pour les différents projets, 13 % au Fond de Compensation de la TVA (FCTVA), 11 % à de l'emprunt et 6 % à l'excédent antérieur.

Le résultat de la section d'investissement reporté en 2020 serait un excédent de 19 050.74 €.



BUDGET ANNEXE DES ORDURES MÉNAGÈRES

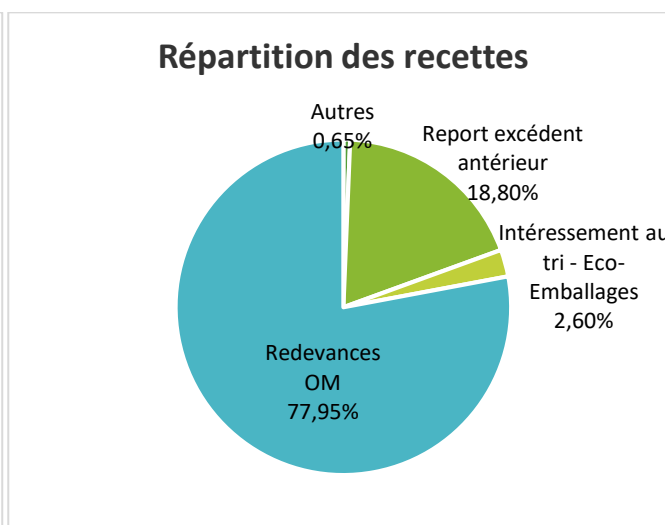
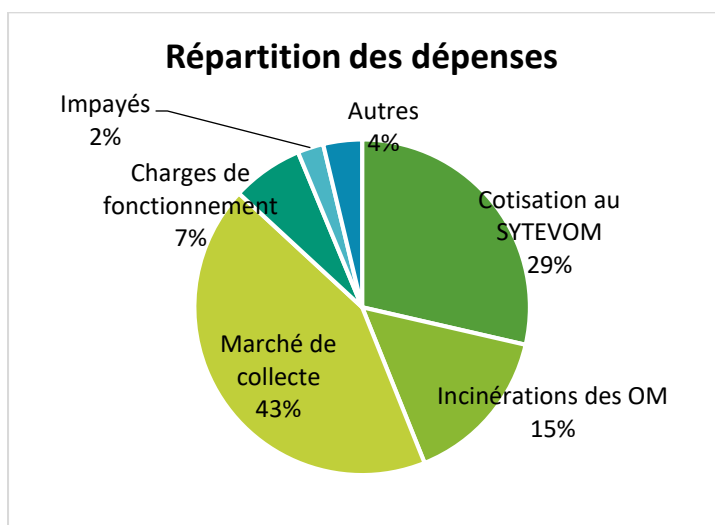
Ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts que les contribuables versent à la CC4R et les redevances versées par les usagers ne doivent pas financer les dépenses du budget général de la CC4R. Les dépenses et recettes liées à ce service sont donc identifiées dans une comptabilité indépendante de celles de la CC4R.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s’élèvent à 814 975.00 € : les principaux postes de dépenses sont la collecte des ordures ménagères et du tri (43 % des dépenses) et le traitement de ces déchets (cotisation au sytevom pour l’accès aux déchetteries, le tri des déchets recyclables et l’incinération des OM qui représentent 44 % des dépenses)

Les recettes de la section de fonctionnement s’élèvent à 962 119.47 € dont 78 % correspondent à la redevance facturée aux usagers du service, 2.6 % à la subvention de l’ADEME pour la qualité et la revalorisation du tri, 19 % à l’excédent antérieur reporté, 0.7 % à d’autres recettes (vente de composteurs et de bacs OM et amortissement de subvention).

Le résultat de 2019 reporté en 2020 serait donc un excédent de 147 144.47 €.

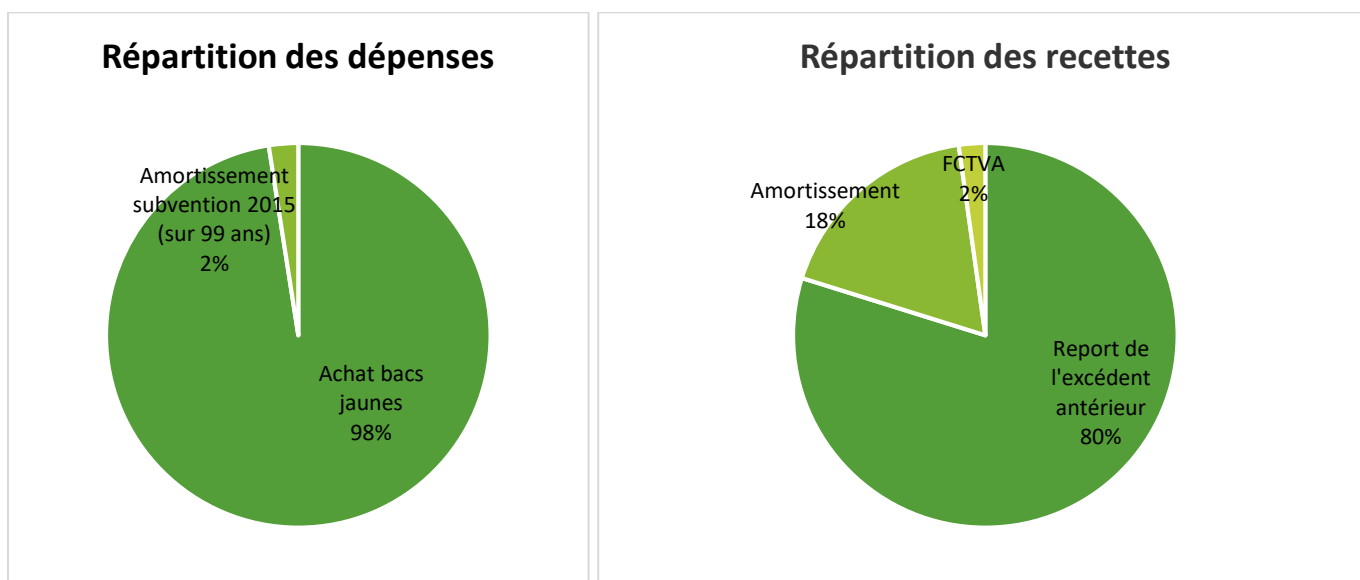


SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 10 252.53 € qui correspondent pour 98 % à l'achat de nouveau bac de tri (équipement des nouveaux foyers) et pour 2 % à l'amortissement de la subvention reçue pour la création de la déchetterie de Lavoncourt.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 72 213.54 € qui correspondent pour 80 % à l'excédent antérieur, 18 % à l'amortissement des bacs jaunes, du logiciel, des plateformes PAV et de la déchetterie de Lavoncourt et 2 % au FCTVA.

Le résultat 2019 de la section d'investissement reporté en 2020 serait un excédent de 61 961.01 €.



BUDGET ANNEXE DU SPANC

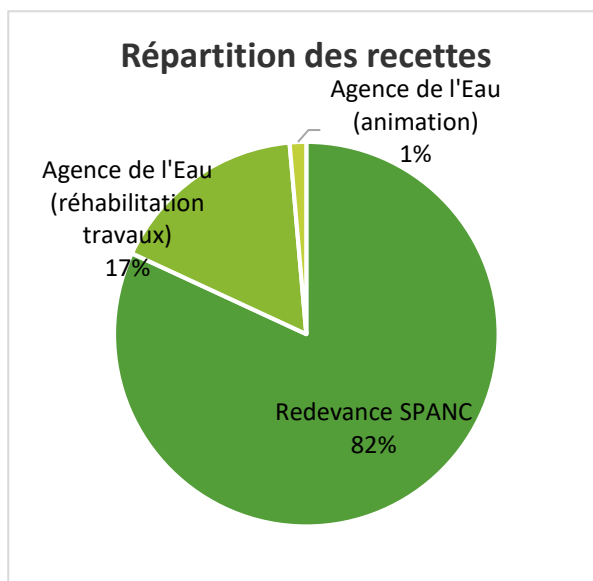
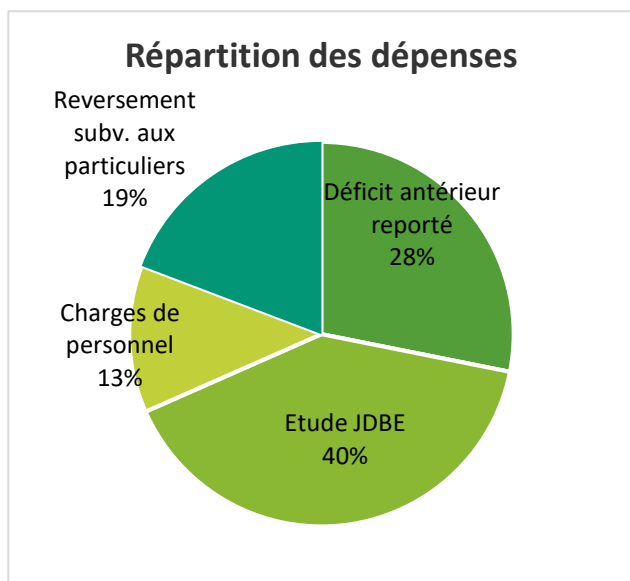
Ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts et les redevances versées par les usagers ne doivent pas financer les dépenses du budget général de la CC4R. Les dépenses et recettes liées à ce service sont donc identifiées dans une comptabilité indépendante de celles de la CC4R.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 93 652.23 € dont 28 % correspondent au déficit antérieur reporté, 40 % aux frais de réalisation des diagnostics par le Bureau d'études JD BE, 13 % au frais de personnels dédiés à ce service et 19% au reversement de subvention de l'agence de l'eau pour la mise aux normes d'installation ANC.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 107 745.00 € dont 82 % correspondent à la redevance facturée aux usagers du service, 1 % à la subvention de l'agence de l'eau pour l'animation réalisée dans le cadre de la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif et 17 % à la subvention de l'agence de l'eau pour les travaux réalisés dans le cadre de la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif.

À partir de 2019, la CC4R doit réaliser les contrôles de bon fonctionnement de l'intégralité des installations d'assainissement non collectif du territoire. Ce renouvellement va pouvoir permettre de résorber le déficit antérieur reporté sans inscrire une subvention exceptionnelle du budget principal (pour rappel depuis 4 ans, il était nécessaire d'inscrire des subventions d'équilibre du budget principal malgré les hausses de la redevance). Ainsi, pour la première année depuis 7 ans, le résultat 2019 de la section de fonctionnement reporté en 2020 serait un excédent de 14 092.77 €.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Il n'y a pas de section d'investissement.

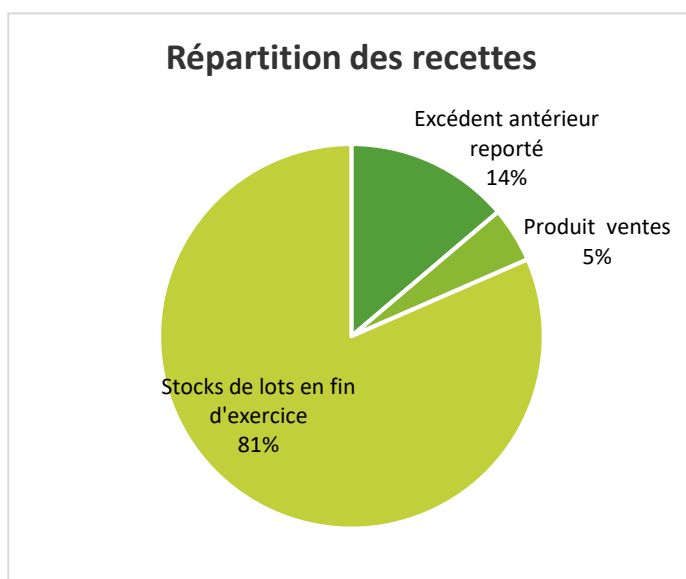
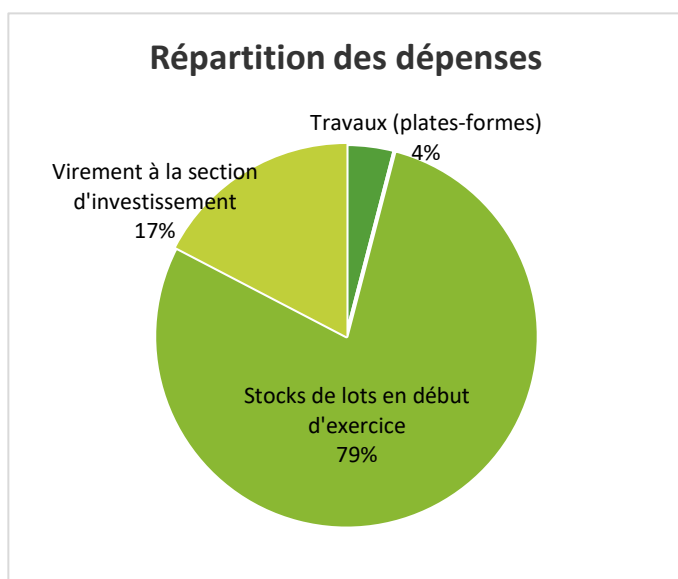
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DE LA CÔTE RENVERSE (DAMPIERRE SUR SALON)

Les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des lots situés dans la zone d'activités de la Côte Renverse à Dampierre sur Salon sont identifiées dans une comptabilité indépendante de celle de la CC4R.

La CC4R a terminé les travaux de la 3^e tranche de cette zone d'activité en 2016, c'est pourquoi la valeur du stock de lots disponibles en fin d'exercice est élevée. Cette valeur diminuera au fur et à mesure des ventes de lots.

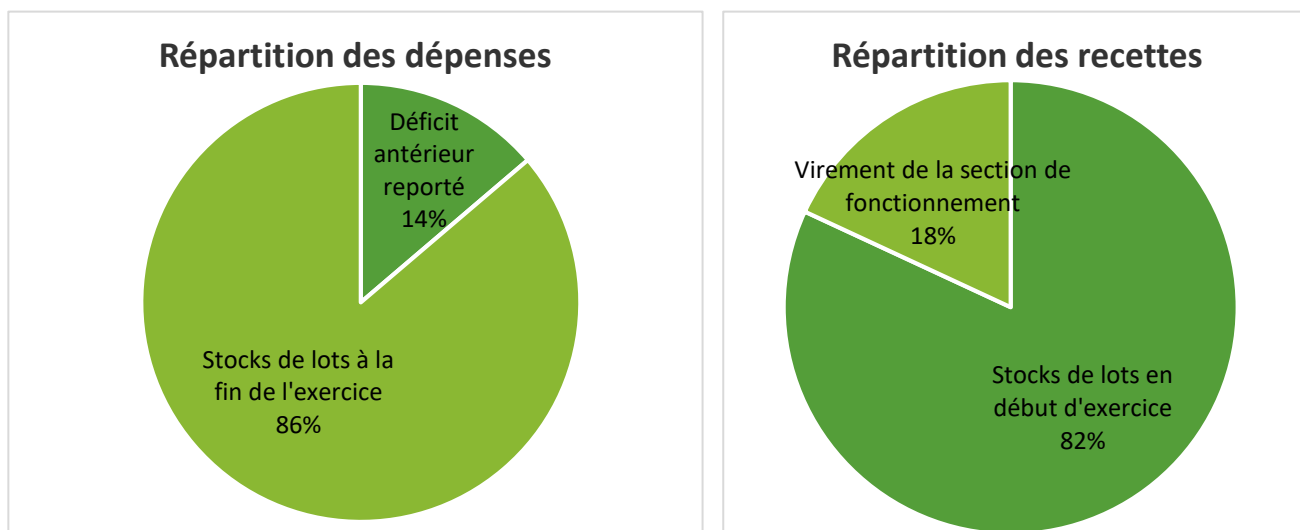
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 371 017.75 €. Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 376 449.25 €. Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement à reporter en 2020 serait un excédent de 5 431.50 €.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 356 017.75 €. Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 356 017.75 €. Cette section serait donc à l'équilibre.

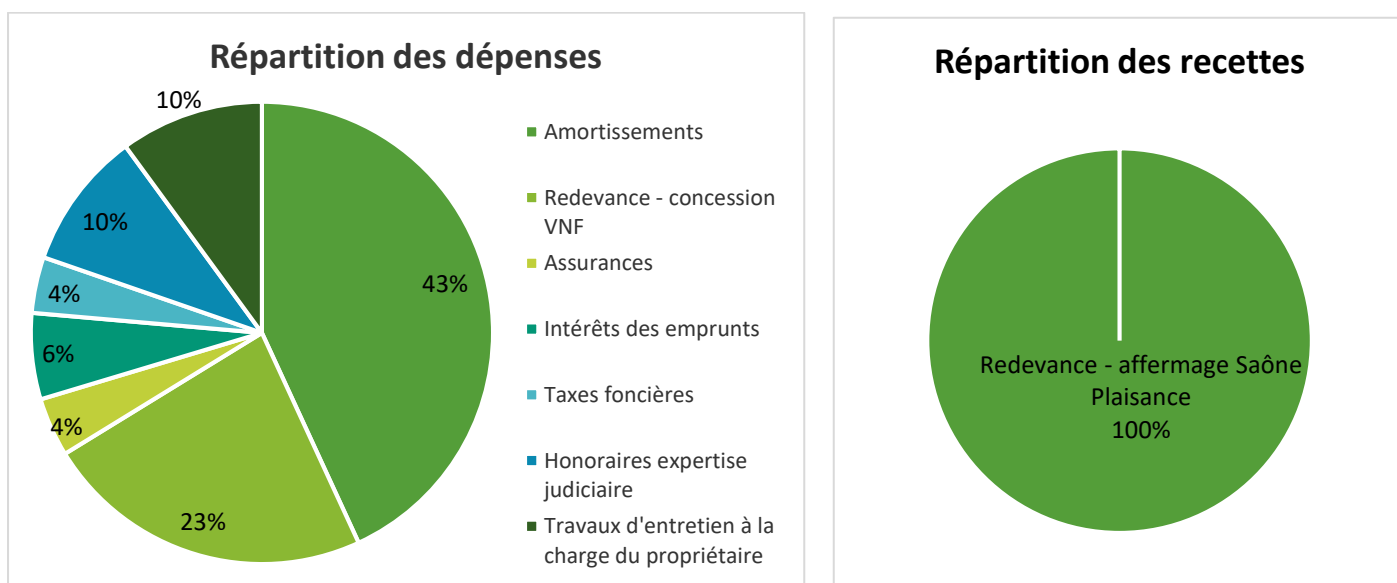


BUDGET ANNEXE DU PORT DE SAVOYEUX

Le Port est un Service Public à caractère Industriel et Commercial géré en délégation de service public en affermage. Dans ce cadre, la CC4R réalise l'investissement et le délégataire assure l'exploitation de l'équipement. Le fonctionnement de ce service doit être identifié dans un budget annexe. Ainsi ce service doit être financé par les redevances des usagers et non par les impôts que les contribuables versent à la CC4R.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 49 876.73 €. Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 49 900.00 €. Ce budget serait donc à l'équilibre.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 23 029.13 €. Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 23 029.13 €. Ce budget serait donc à l'équilibre.

